

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2016 - 2021 / N°26

Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services dans le secteur de la rue du Temple

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Arlette Devaud
 Florence Fries
 Jasmine Menamkat
 Dominique Perren (nouvelle membre dès le 20 mars, excusée le 9 avril)
 Valérie Schlup (Présidente)

MM. Michel Deruaz
 Christian Joly (excusé le 9 avril)
 Giorgio Micello (excusé le 26 février et le 9 avril)
 Olivier Paley (rapporteur)
 Thomas Rigolet (excusé le 26 février)

s'est penchée sur le Préavis municipal susmentionné le 26 février et le 9 avril 2018. Le Municipal délégué, M. Cédric Echenard et le chef de service M. Gambarasi, sont venus durant la 1^{ère} séance afin d'apporter des précisions et informations complémentaires.

Résumé des travaux de la Commission

La commission a pris acte que les travaux sont une 1^{ère} étape obligatoire liée avec le nouveau plan de quartier et qu'une 2^{ème} étape est prévue pour les éventuels réaménagements en surface.

Elle a été informée que les travaux ont été soumis aux marchés publics et que les montants annoncés sont basés sur des soumissions entrées.

Elle s'est renseignée sur la participation du Sidere et des autres prestataires de services qui profiteront des travaux pour rénover leurs installations. M. Gambarasi a informé la commission que le Sidere allait être facturé séparément et que Swisscom et la Romandie ne rénoveront leurs installations que de façon opportune si cela s'avérait nécessaire. La commission propose d'amender le préavis afin que ces éventuelles participations soient déduites du montant du préavis.

La commission regrette également que la facturation séparée pour le Sidere ne permette pas d'obtenir toute la transparence souhaitée ni d'effectuer des contrôles. La commission souhaiterait obtenir les informations globales lors du dépôt et des décomptes finaux des prochains préavis qui auraient ce genre de configuration.

La commission propose aussi d'amender le dernier paragraphe concernant l'autorisation d'emprunt pour préciser que le montant doit être emprunté en francs suisse et auprès d'un établissement financier au lieu de bancaire afin de permettre plus de flexibilité concernant le prêteur (assurance, Postfinance,...).

CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2016-2021 / N° 26 du 22 janvier 2018, **amendé**

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte les travaux de pose et de remplacement des différents services sur la rue du Temple et sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de ces aménagements selon les projets mis à l'enquête publique.
3. Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 3'035'500.- TTC pour le financement des travaux, *montant duquel sera déduit les éventuelles participations de tiers.*
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - a. CHF 2'448'600.- TTC à imputer au compte 4600.5040.22 «Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - b. CHF 225'700.- TTC à imputer au compte 4310.5010.22 «Remplacement et mise en conformité de l'éclairage public, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - c. CHF 361'200.- TTC soit le solde à imputer au compte 8300.5040.22 «Remplacement de la conduite de gaz, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
5. Autorise la Municipalité à emprunter, *en francs suisse*, la somme de CHF 3'035'500.- TTC auprès de l'établissement *financier* qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 10 avril 2018

La Présidente


Valérie Schlup

Le Rapporteur


Olivier Paley